

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-29

présenté par

M. Guy Bricout, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,
M. de Courson, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6 000 000	0
<i>action 02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences (ligne nouvelle)</i>	<i>6 000 000</i>	<i>0</i>
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	6 000 000
TOTAUX	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Doter l'opérateur dans le cadre du programme 102 d'un programme de formations socles pour permettre l'accès à la formation qualifiante sur les métiers en tension, notamment de l'aide à la personne, de l'hygiène propreté, du bâtiment et de l'industrie. Cette offre de service pourrait être déployée en partie à distance en lien avec les priorités de France Travail afin de sécuriser l'égalité d'accès territorial à la formation, tout en portant à différents niveaux la politique de développement durable.

Selon de rapport de France Stratégie concernant les métiers en 2030, les professions du care (aides à domicile), de l'entretien (agents d'entretien), du bâtiment (ouvriers du second œuvre) pourraient manquer de main-d'œuvre, aggravant les tensions actuelles sur le recrutement.

En 2021, 50 % des métiers en tension étaient des métiers industriels, et 70 000 postes ne sont pas pourvus dans l'industrie française. Jusqu'à 65 000 emplois supplémentaires seraient en outre créés dans le secteur d'ici à 2030, car on anticipe une hausse de la part de l'industrie dans le PIB français à l'aune de la « réindustrialisation » et des transitions environnementale et numérique.

Pérenniser ces dispositifs permettrait de

- Proposer à des jeunes qui optent pour la voie de l'apprentissage après le Bac un coaching personnalisé pour leur permettre de réussir leur projet de qualification par l'apprentissage.
- D'aider des personnes ayant décroché juste avant le bac et n'ayant pas de repères pour se reconverter, grâce à une orientation maîtrisée
- Lutter contre le décrochage en permettant à l'étudiant décrocheur de se projeter dans un nouveau projet de qualification en explorant d'autres modalités de formation (en BTS, BUT et titre Pro de niveau 5 notamment) avec un zoom sur l'apprentissage
- Capitaliser en pérennisant les emplois qui y sont rattachés, et augmenter le volume de jeunes accueillis.

Sur le principe des mêmes coûts appliqués à l'opérateur dans le cadre des opérations similaires, 80 000 jeunes seraient accompagnées pour un coût moyen de 1875€ par jeune.

En conséquence, cet amendement vise à abonder l'action 02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences du Programme Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi à hauteur de 150 millions d'€.